

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/VI-02

CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE

Depuis 1998, le Conseil Général accompagne traditionnellement les actions collectives de promotion de la Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne en direction des différents secteurs artisanaux.

2005 a été une année riche en actions au travers desquelles les objectifs suivants ont pu être mis en œuvre et accomplis :

- promouvoir le savoir-faire de certaines activités artisanales,
- faciliter l'information auprès de la jeune population,
- favoriser la communication en matière d'image professionnelle.

C'est ainsi qu'on a pu assister, au cours de l'année passée, à de nombreuses manifestations autour du thème :

- de la **création d'un pain** du Tarn-et-Garonne, qui a été officiellement baptisé "les manées 1808",
- ou sur celui de la **création-reprise** dans l'artisanat,
- dans le même temps, le Centre de Formation Consulaire, avec l'aide du Conseil Général, a mis en place, des formations au bénéfice des dirigeants d'entreprises.

Au titre de 2006, les actions prévues sont les suivantes :

- Fête du pain à la Tome du Ramier, à la fête de la terre à Saint-Hilaire, à la course aquarelais de Valence d'Agen, à la ferme du Peyret à Gensac,
- Pain du terroir promotion 2006,
- Salon du véhicule d'occasion,
- Journée "Découverte des Instituts de Beauté"
- Marché des vanniers – marché des potiers.

A ce titre, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur ce rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte une enveloppe budgétaire de 80 000 € destinée à poursuivre la politique concertée avec la Chambre de métiers pour l'organisation des actions de promotion en direction des différents secteurs artisanaux ;
- Précise que les crédits de paiement correspondants seront répartis de la manière suivante :
 - . 2006 : 50 000 €
 - . 2007 : 30 000 €
- Ratifie l'inscription d'un crédit de paiement de 72 917 € (994 € au titre de 2004, 21 923 € au titre de 2005 et 50 000 € au titre de 2006) sur l'article 657415, sous-fonction 91 du Budget Départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,